



## Les dividendes avant les emplois

*CGI est une multinationale canadienne de services du numérique (ESN) dont le siège social est établi à Montréal. Fondée en 1976, elle se classe aujourd'hui parmi les cinq plus grands groupes mondiaux de son secteur. En 2019, CGI et ses filiales employaient plus de 77 000 professionnels dans le monde, dont plus de 10 000 en France, et réalisaient un chiffre d'affaires de 11,5 milliards de dollars canadiens.*

Alors que le Président de la République fait de la préservation de l'emploi un enjeu majeur, CGI souhaite supprimer 500 emplois en France malgré des prévisions de marge à deux chiffres pour l'année. Elle est aujourd'hui la seule grande entreprise de services du numérique (ESN) à avoir fait ce choix.

La direction sollicite en outre le consentement des organisations syndicales, à travers la signature d'un accord de rupture conventionnelle collective. La CGT-CGI n'adhère pas au choix de la direction de sacrifier 500 emplois pour gagner quelques points de marge alors que la survie de l'entreprise n'est pas en jeu. Nous plaidons pour un maintien des emplois et la mise en place d'une politique ambitieuse de formation.

Comme d'autres ESN, CGI a subi des pertes liées au COVID-19, principalement des décalages de commandes ainsi qu'un recul de la demande dans certains secteurs en difficulté (ex. aéronautique). Néanmoins, du fait de la généralisation rapide du télétravail (85% des salarié-es pendant le confinement), du dynamisme d'un secteur structurellement en croissance depuis des années, ainsi que d'un recours massif à l'activité partielle, CGI a su limiter l'impact du COVID-19 et restera largement profitable en 2020.

CGI a bénéficié de la solidarité nationale, à travers la prise en charge par l'Etat de plus de 10 millions d'euros d'indemnisation des travailleurs-euses en activité partielle. CGI a également bénéficié de la solidarité de ses salarié-es, qui ont accepté de poser des jours de RTT et des congés payés, ainsi que de télétravailler sans prise en charge de l'employeur (internet, téléphonie, poste de travail) pour limiter l'impact du confinement.

Aujourd'hui, CGI se défait de sa responsabilité sociale en refusant de supporter le risque commercial associé au COVID-19. Prétextant un enjeu de compétitivité, cette entreprise qui emploie plus de 10 000 personnes en France souhaite se délester de 5% de ses effectifs et maximiser ainsi sa rentabilité.

Pour une entreprise dont 98% de la marge 2019 s'est transformée en dividendes, le financement de l'activité partielle par l'Etat français ne servirait pas au final à protéger l'emploi mais bien à maintenir la rémunération de quelques actionnaires.

La CGT-CGI

### Contact

Délégué Syndical Central : 07 83 22 17 89

Mél : [contact@cgt-cgi.com](mailto:contact@cgt-cgi.com)